

# INFO PRESSE

## 16 SEPTEMBRE 2020

### OBJECTIFS CO<sub>2</sub> – LES TRANSPORTEURS CORSES S'ENGAGENT

#### Une charte pour aider les transporteurs à progresser

Transporteur routier de marchandises, transporteur routier de voyageurs, entreprise disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre, le dispositif Objectif CO<sub>2</sub> permet de réduire durablement la consommation de carburant et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées.

Lancé en 2008, le dispositif Objectif CO<sub>2</sub> constitue le seul dispositif national proposant aux entreprises un référentiel global et structurant en matière de réduction de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de leurs activités de transport.

Et depuis 2016, avec le label Objectif CO<sub>2</sub> ces 2 dispositifs facilitent la mise en œuvre d'une démarche environnementale par les professionnels du transport routier à travers une méthodologie globale et structurante.

Déclinée en Corse depuis 2013, cette démarche s'inscrit dans les objectifs régionaux de la transition énergétique à travers la mise en œuvre du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) et de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

M. Daniel CHARGOS, Directeur Adjoint de la DREAL  
Mme Joëlle COLOSIO, Directrice Régionale de l'ADEME  
vous convient

A la signature de la charte CO<sub>2</sub>

**Le 16 septembre 2020 à 10 h30,**  
**dans les locaux du groupe FERRANDI, Lieu dit Chioso Soprano BALEONE Sarrola Carcopino**

2 entreprises renouvelleront leurs engagements :

- **Henri FERRANDI S.A.S**
- **Pascal CECCALDI S.A.S**

2 nouvelles entreprises s'engageront pour la première fois dans cette démarche:

- **Autocars LES SUPERS** (1ère entreprise de transporteurs de voyageurs)
- **Rocca Transports**

Sur une durée de 3 ans, ces entreprises s'engagent à :

- Évaluer annuellement leurs émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques;
- Mettre en place des actions pour réduire leurs émissions.

Les actions envisagées sur 3 années concernent :

- L'achat de véhicules neufs ou plus récents,
- La formation à l'éco-conduite,
- La limitation de l'usage du moteur à l'arrêt,
- L'amélioration de la collecte et de l'analyse des consommations de carburant,
- L'utilisation d'outils d'aide à la circulation et à l'optimisation des itinéraires,
- La sensibilisation régulière des clients et salariés via l'affichage des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour en savoir plus sur la Charte et le Label « Objectif CO<sub>2</sub> » : plaquette disponible sur le site Internet de la démarche [www.objectifco2.fr](http://www.objectifco2.fr) // Pour toute question :

Antoine THOMAS  
*Chargée de mission ecoCo<sub>2</sub>*  
06 48 53 54 49  
[www.ecoco2.com](http://www.ecoco2.com)  
[www.eve-transport-logistique.fr](http://www.eve-transport-logistique.fr)

Nous comptons sur votre présence afin de relayer ce dispositif innovant en matière d'efficacité énergétique et environnementale.

CONTACTS PRESSE ADEME/ Valérie NOËL 06 14 69 66 79